

Nombre de Conseillers  
en exercice : 23  
Présents : 19  
Votants : 23

L'an deux mil vingt-deux, le 11 mars, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Philippe JANICOT.

Date de convocation du Conseil Municipal : 7 mars 2022

PRESENTS : Mme BEAUGERIE Delphine, M. BIAD Brahim, Mme BOUCHON Véronique, Mme BOURGEOIS Annick, Mme BRAILLON Eliane, Mme COQUEL Laure, M. DOUDARD Christian, Mme HAY Salomé, M. JANICOT Philippe, M. LARROQUE Joël, M. NARAIN Gino, M. SAUVAGNAC Bernard, M. TOURNIEROUX Vincent, M. VALADON Thierry, M. VILLAUTREIX Joël, Mme WISSOCQ Mathilde, Mme ASTIER Martine, Mme DEBAYLE Michèle, M. EJNER Pascal.

ABSENTS : Mme MOUMIN Manon (Pouvoir à Mme COQUEL Laure), Mme MOREAU Aurore (Pouvoir à M. VALADON Thierry), M. BOURDOLLE Philippe, (Pouvoir à Mme ASTIER Martine), M. ZBORALA Bernard (Pouvoir à Mme DEBAYLE Michèle).

Secrétaire de séance : Mme Mathilde WISSOCQ

Affiché le : 16/03/2022

### 10. Installation d'un relais de téléphone mobile sur le délaissé de l'ancienne RN20 à Leycuras.

Des discussions sont en cours entre l'Etat et la commune afin de parvenir à la rétrocession du délaissé de l'ancienne RN20 situé entre la route de Leycuras et la bretelle de l'échangeur 38, à Leycuras.

Un des projets qui motive cette demande de rétrocession est la possibilité à terme de voir installer un relais de téléphonie mobile sur cette parcelle, en bordure de la Route de Toulouse (RD320).

La mise en place de cet équipement sera assurée par l'opérateur Orange et prendra la forme d'une location d'un emplacement d'une soixantaine de mètres carrés qui recevra cet ouvrage.

Les représentants d'Orange étant en contact avec la mairie sur ce dossier, et en vue de permettre à l'opérateur d'entériner cette proposition, il convient que le conseil municipal se prononce sur ce projet.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide :**

- de se prononcer favorablement sur ce projet d'implantation d'un relais de téléphonie mobile sur le délaissé de l'ancienne RN20 situé à Leycuras,
- d'acter que la commune de Boisseuil, une fois la rétrocession intervenue avec l'Etat, louera à Orange l'emplacement nécessaire à la construction dudit relais,
- d'autoriser le Maire à signer tout document devant intervenir dans le cadre la location avec Orange,
- d'imputer les dépenses et recettes sur les articles prévus au budget principal de la commune de Boisseuil.

VOTE 23	POUR 23	CONTRE 0	ABSTENTION 0
---------	---------	----------	--------------

Fait et délibéré en Mairie  
Les jour, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures  
*Le Maire,*  
*Philippe JANICOT*